



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires régionales**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 / 474**

**Portant inscription au titre des monuments historiques de l'église de la Paix et du monument funéraire des Strauss-Durckheim à Froeschwiller (Bas-Rhin)**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;
- VU l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 19 décembre 2019 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT l'enracinement de l'église dans l'histoire comme lieu de mémoire, et considérant son architecture caractéristique du courant néogothique alsacien à l'intégrité préservée, l'édifice ayant conservé l'essentiel de ses décors et de ses aménagements intérieurs,

SUR PROPOSITION de la Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est,

**ARRÊTE:**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Est inscrite en totalité au titre des monuments historiques l'église de la Paix situé à Froeschwiller (Bas-Rhin), sur la parcelle n°66, d'une contenance de 916 m<sup>2</sup> figurant au cadastre section 1 et appartenant à la commune de Froeschwiller, immatriculée sous le N° SIREN 216 701 474, par acte du 29/06/2004 publié le 08/07/2004.

Est inscrit en totalité au titre des monuments historiques le monument funéraire de la famille Strauss-Durckheim situé à Froeschwiller (Bas-Rhin), sur la parcelle n°67, d'une contenance de 393 m<sup>2</sup> figurant au cadastre section 1 et appartenant à la commune de Froeschwiller, immatriculée sous le N° SIREN 216 701 474, par acte du 22/08/2018 publié le 14/09/2018.

Le tout conformément au plan ci-annexé.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, et au Maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**ARTICLE 2 :**

La Préfète de la région Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Strasbourg, le **03 NOV. 2020**

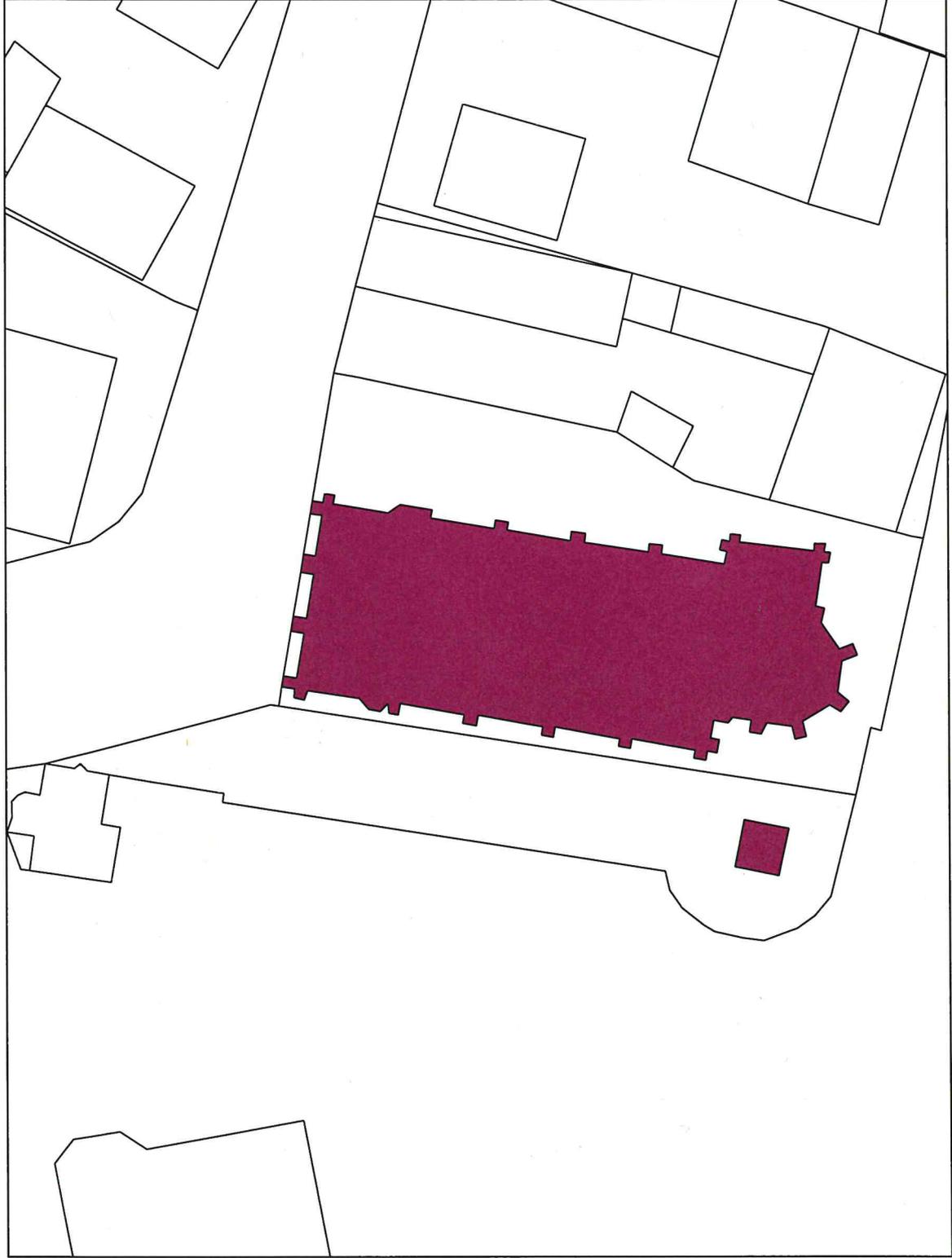
La Préfète,

Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

*Voies et délais de recours: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*

**67 - FROESCHWILLER**  
**Église de la Paix et Monument funéraire des Strauss-Durckheim**  
**15, rue Principale**



**Légende**

Église de la Paix et Monument funéraire des Strauss-Durckheim

■ Inscription en totalité de l'Église et du monument funéraire

BAS-RHIN

FROESCHWILLER

Section : 1

Parcelles : 66, 67

Vu pour être annexé à l'arrêté

N°2020/ du

La Préfète

7.5 0 7.5 15 22.5 30 m

© MC / DRAC GRAND EST